

Epoux ou Père

Prénoms : Sylvain Laurent

Nom : GUELLIER

(1^{re} partie :

2^{nde} partie :)

Né le 28 septembre 1974

à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

Fils de Alain Maurice GUELLIER
et de Raymonde Marie LE PROVOST

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le :

*L'officier de l'état civil
Sceau*

Mentions marginales

Mariage célébré à Ivry-sur-Seine le 23 avril 2018 à 15 heures
Il a été déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 74
Mentions marginales

Néant

Epouse ou Mère

Prénoms : Isabelle

Nom : DECOOL

(1^{re} partie :

2^{nde} partie :)

Née le 15 juillet 1981

à Les Lilas (Seine-Saint-Denis)

Fille de Alain Louis DECOOL
et de Evelyne Madeleine ROUSSEL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le :

*L'officier de l'état civil
Sceau*

Mentions marginales

le 23 avril 2018



[1] Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». [2] En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... ; 2^{nde} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». [3] Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». [4] Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

[5] Prénoms et NOM des parents. [6] Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. [7] Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. [8] Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

(2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

(2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 593
le 24 mars 2018

à 12 heures 03
est né(e) (2) Thomas ALAIN

GUELLIER

du sexe masculin, à le Kremlin-Bicêtre
(Val-de-Marne)

(3) reconnu(e) (4) le 16 mars 2018 à la mairie
d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) par
ses père et mère.

Délivré conforme aux registres le 25 avril 2018



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ...) ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».